



Le 19 septembre 2018

**ENSEMBLE ET DÉTERMINÉS, AGENTS ET ORGANISATIONS SYNDICALES
SUD, CFDT, CGT ET FO DISENT :**

NON À 6 JOURS DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE !



Ce que nous contestons : l'absence totale de dialogue social

- A aucun moment, nous, organisations syndicales, n'avons été conviés à discuter du diagnostic et des calculs qui concluent à 6 jours d'augmentation du temps de travail.
- Les réunions proposées nous emmenaient d'emblée à revoir les modalités d'aménagement du temps de travail à l'horizon 2020 (les « contreparties ») et pas les 6 jours.
- Aucun document ne nous a été transmis que ce soit sur les +6 jours ou sur les contreparties.

Ce que nous demandons :

- Une ouverture de la discussion sur la question du temps de travail tenant compte des positions des organisations syndicales.



Le 18 septembre, le Président répond... à côté !

Pour 2019 :

- le RIFSEEP et la surcotation (pour très peu de postes) étaient déjà acquis. Ce ne sont pas des contreparties !
- une revalorisation pour les encadrants A, B, C, seuls reconnus en "forte exposition": les autres apprécieront...
- les 900 000 € ne sont pas un "effort" supplémentaire, ils étaient déjà prévus au budget.

Pour 2020 :

On commencerait à réfléchir sur d'hypothétiques aménagements du temps de travail...



**Suite à l'assemblée générale des personnels du 11 septembre,
l'intersyndicale appelle les agents à se mobiliser :**

GREVE ET RASSEMBLEMENT LE 27 SEPTEMBRE

Modalités d'organisation du rassemblement au verso



L'intersyndicale SUD, CFTD, CGT, FO ne veut pas être complice de la perte d'acquis sociaux. Elle appelle les agents à dénoncer la remise en cause du protocole d'accord sur le temps de travail et demande la reconnaissance des heures réellement effectuées et la pénibilité des postes.

TOUS EN GREVE jeudi 27 septembre !

Rassemblement devant les grilles du Conseil Départemental :

- **Dès 8h30 pour accueillir les élus réunis en session**
- **Temps fort de 11 heures à 14 heures**
PIQUE NIQUE - Chacun apporte son repas.

Rends Ton Temps !

Apportez des pendules, montres, réveils, sabliers, minuteurs... tout objet ou pancarte symbolisant le temps donné au CD35.



Faites du bruit !



Puisque l'exécutif ne veut pas écouter vos représentants, jeudi 27 septembre venez avec vos instruments de musique ou casseroles pour vous faire entendre !

**Il est important que chacun se déclare en grève a minima 1 heure
afin d'être comptabilisé dans le nombre de grévistes
et de montrer ainsi au Président la détermination de tous !**

Rappel : La grève est un droit.

Il ne peut y avoir de pression ou de mesure de rétorsion pour vous empêcher de l'exercer.

C'est à vous de décider de la durée et du moment où vous vous déclarez en grève.

Dans la fonction publique territoriale, vous avez la possibilité d'être gréviste 1h, 2h, ½ journée ou la journée entière.

La retenue sur salaire est proportionnelle à votre temps de grève (1/151,67ème pour 1h ; 1/60ème pour une ½ journée)